

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE BESANCON  
CANTON DE BAUME LES DAMES  
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015**

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre à vingt heures , le conseil  
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de  
Présents : 14 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame  
A délibéré : 14 Christiane ZOBENBULLER, Maire,  
Ayant donné procurations : 0

Convocation du : 12 novembre 2015  
Reçue en préfecture et Certifiée  
exécutoire le 21 novembre 2015

Etaient présents : **Mmes ZOBENBULLER. LEROY.  
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.  
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :  
**Jimmy KASAD**

Absents excusés : néant

**01-OBJET : OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGET GENERAL :**

Madame le maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget général, suite à la réalisation de l'emprunt pour les travaux 2015, il convient donc d'inscrire :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

➤ Dépenses :  
-art 6065 livres..... - 200,00 €  
-art 66111 intérêts..... + 200,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

➤ Dépenses :  
-art 1641 capital..... + 2 026,00 €  
-art 2152 voirie..... - 2 026,00 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide l'inscription de ces crédits supplémentaires.

**02-OBJET : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS :**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison :

De deux d'emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à fin février.

Les agents seront rémunérés à raison de :  
- 1.75 € par feuille de logement remplie  
- 1.15 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 100,00 € pour les frais de transport, en bon d'essence.

Les agents recenseurs recevront 25.00 € pour chaque séance de formation.

### **DIVERS :**

#### **- PLAN D'EPANDAGE :**

Monsieur Thierry Marche explique que ce plan est établi par la Chambre Départementale d'Agriculture, sur le volontariat des exploitants agricoles.

Il a pour but de définir les parcelles éligibles à l'épandage.

Les parcelles situées à proximité des habitations, des cours d'eau (ruisseau, rivière), zones de captage d'eau potable sont exclues du plan.

Le conseil municipal donnera son avis à la fin de l'enquête publique et fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

#### **-COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME-VOIRIE-BATIMENTS :**

Monsieur Franck Raclot liste les travaux exécutés ou en cours de réalisation.

Point 1/ Cour du château,

Point 2/ Accès WC handicapé à la mairie,

Point 3 / Local poubelle de la salle des fêtes,

Point 3/ Report des travaux de la route de Marchaux.

A propos de la sécurisation de l'arrêt de bus, rue du Général de Gaulle : lors de la commission du 29 novembre 2014, il avait été décidé d'installer des pots de fleurs ou du mobilier urbain ; les pilotes de cette action sont Jonathan et Jimmy, où en est on ?

#### **-COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORET :**

Monsieur Cyril VIENT informe que les coupes 11-12-27-28 ont été vendues aux adjudications de Baume les Dames.

Il est proposé pour le programme 2016-2017 les coupes 1-2-15r-18.

L'ONF propose des travaux dans les parcelles 24 & 25 pour l'année 2016.

-Le planning des permanences du bureau de vote pour les élections régionales du 06 & 13 décembre est établi.

-Madame le maire informe qu'une formation sur le thème : Les autorisations d'urbanisme est prévue à Nancray le 16 décembre 2015 ;

-Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 08 décembre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 55